

Agenda 21 PLÉRIN	
Axe 5 : Favoriser un développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
<b>Action 31 : Favoriser l'émergence d'une agriculture péri-urbaine durable.</b>	
Contexte	<p>La superficie agricole utile représente moins de 40 % de la superficie communale.</p> <p>Au titre du P.L.U. approuvé en 2007, 772 ha (soit 27,8 % du territoire) sont classés en zone A (Agricole).</p> <p>La place de l'Agriculture dans l'espace plérinais a reculé, notamment du fait de l'artificialisation des sols liée à l'urbanisation à usage d'habitat ou d'activités.</p> <p>Il demeure aujourd'hui une quinzaine d'exploitations agricoles concernant le territoire communal.</p> <p>Dans le cadre du P.L.U. en révision, il s'agira de redonner à l'agriculture une nouvelle place.</p>
Enjeux DD	<p>Environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation des paysages naturels, du bocage.</li> <li>- Protection des ressources (eau, biodiversité, énergie) et résorptions des pollutions.</li> </ul>
	<p>Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement des liens entre citoyens et agriculteurs</li> <li>- Maintien d'une population agricole en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs.</li> <li>- Préservation de la qualité de vie face au morcellement de certaines parcelles, à la pression foncière importante sur les espaces péri-urbains et à la fragilisation de certaines exploitations.</li> </ul>
	<p>Economique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de l'économie agricole.</li> <li>- Valoriser certains modes de commercialisation des produits agricoles (circuits courts).</li> <li>- Soutenir la recherche de pratiques culturelles innovantes.</li> </ul>
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir, au niveau du Plan Local d'Urbanisme les zonages permettant une gestion optimisée des espaces agricoles péri-urbanisés en conduisant une réflexion sur des outils de protection adaptés, en instituant une veille foncière sur les espaces agricoles.</li> <li>- Déterminer en limite des quartiers urbanisés, des ceintures vertes ou coupures d'urbanisation, susceptibles de jouer par ailleurs le rôle de corridor écologique.</li> <li>- Favoriser les circuits courts de commercialisation en valorisant des productions locales de qualité, en soutenant par exemple des activités spécialisées (type maraîchage) et en favorisant le recours dans la restauration collective aux produits issus de l'agriculture biologique. Prévoir une démarche au niveau de l'Agglomération.</li> <li>- Étudier l'opportunité de créer (et annexer au P.L.U.) des zones d'agriculture protégée (Z.A.P.) dans les secteurs dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique.</li> </ul>
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable.

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chambre d'Agriculture.</li> <li>- Agriculteurs locaux.</li> <li>- D.D.T.M.</li> <li>- Pays de Saint-Brieuc (S.C.O.T.).</li> <li>- Bureau d'études en charge de la révision du P.L.U.</li> <li>- Saint-Brieuc Agglomération et Syndicat Mixte Environnement Goëlo Argoat (Breizh Bocage).</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	Action continue pour les réserves foncières. En lien avec le calendrier de la révision du P.L.U. (Approbation 2013) pour la révision du Zonage.
Budget prévisionnel	A définir pour réserves foncières. Budget global révision PLU : 126 000 €uros.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface Agricole Utile.</li> <li>- Surfaces zones A et ZAP au PLU.</li> <li>- Nombre d'agriculteurs plérinais participant à système de vente en circuits courts.</li> </ul>
Liens avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'introduction de produits bio et locaux dans la restauration scolaire. (Action32)</li> <li>- Protéger les espaces naturels et favoriser les corridors écologiques. (Action 11)</li> </ul>